



MAIRIE DE
GUESNAIN

(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX
SUR LE BD PASTEUR AINSI QUE SUR LE BD
AMBROISE CROIZAT**

Arrêté de Police N°10/2020 du 23 janvier 2020 (ST)

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les
articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande écrite formulée par la société Sogetrel,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste sur le boulevard
Pasteur ainsi que sur le boulevard Ambroise Croizat dans le cadre
de la dépose d'anciens câbles pour le compte d'Orange.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de dépose d'anciens câbles dans les canalisations existantes, situées sur le boulevard Ambroise Croizat ainsi que sur le boulevard Pasteur seront effectués pour une durée de 10 jours à partir du lundi 10 février 2020.*
- Article 2** *Le chantier sera mobile. Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et le stationnement interdit dans l'emprise des travaux. En aucun cas, elle ne sera déviée sur la voie réservée aux bus BHNS-Ligne A sauf accord express du STAD.*
- Article 3** *La société Sogetrel exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 4** *La société Sogetrel située 51 rue Pierre Simon 62220 Carvin. Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de Douai, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du S.M.T.D*



*Fait à GUESNAIN
Le 23 janvier 2020,
Le Maire,
Maryline Lucas*